



PROCÈS-VERBAL N°5

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : mercredi 13 novembre 2024

Présent(s) : Mme Claudette AGERT, Messieurs Janick BARBUSSE, José DUARTE, Jean Pierre FAURE, Philippe GLORIES, Daniel SALDANA

Excusé(s) : Messieurs André REALLAND, Fabrice PONCHEL,

Assistent : Madame Florence PIFFARD, référente administrative

PROCHAINE REUNION LE 6 DECEMBRE 2024

Glossaire :

C.F.T.I.S. : *Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives*

C.R.T.I.S. : *Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives*

C.D.T.I.S. : *Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives*

A.O.P. : *Arrêté d'Ouverture au Public*

A.A.C. : *Attestation Administrative de Capacité*

PV CDS : *Procès-Verbal de la Commission De Sécurité*

SYN : *Terrain Synthétique*

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

VABRE L'ABBAYE - STADE MUNICIPAL - NNI 122860101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21/10/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 21/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 131 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.24
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.46

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/11/2026

2.2 Confirmation de classement

ROQUEFORT SUR SOULZON - STADE CONTEYNES - NNI 122030101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 10/12/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/10/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 23/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 161 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.05 (Non conforme)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.07 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.05) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.07) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement

MOYRAZES - STADE DES ARMENIES - NNI 121620101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 08/09/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15/10/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 15/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 157 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/11/2026

COLOMBIES - STADE MUNICIPAL - NNI 120680101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 15/11/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/10/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 16/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 157 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.22
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.44

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/11/2026

BELMONT SUR RANCE - STADE DE CLAPAYROL - NNI 120250101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 24/05/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 21/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 98 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.07 (Non conforme)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.15 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.07) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.15) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement

CREISSELS - STADE ROBERT ROUSSEL - NNI 120840101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 14/09/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 23/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 153 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/11/2026

FLAGNAC - STADE DE CROQUENOIX - NNI 121010101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 16/09/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/09/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 11/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 147 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/11/2026

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

GALGAN - STADE MUNICIPAL - NNI 121080101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 29/05/2029

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 12/10/2020

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 24/09/2024, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 03/04/2024

- Ø Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 61 m
- Ø Implantation : Latérale
- Ø Hauteur minimum de feu : 18 m
- Ø Nombre total de projecteurs : 12
- Ø Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 64°
- Ø Température de couleur (kelvin) : 5700 k
- Ø Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45
- Ø Facteur de maintenance : 1
- Ø Eclairage moyen horizontal (EhM) : 179 Lux
- Ø Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56
- Ø Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

LOMBEZ – Stade PAUL VIGNAUX – NNI 322130101

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 26.09.2029

A la suite de la visite de conformité de la CDTIS, concernant la Sécurisation (main courante - clôture), pour le dossier FAFA,

Ils se composent de 2 BANCS de TOUCHE recevants et visiteurs plus officiels.

Main courante grillagée posée tout autour du terrain.

A ce jour tous les travaux sont terminés sur ce terrain.

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

RABASTENS DE BIGORRE – Stade FERNAND BARBE – NNI 653750101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 27/07/2024

A la suite de la visite de la CDTIS le 28 octobre 2024, concernant les filets pare-ballons, pour le dossier FAFA,

6 mètres 50 de la ligne de touche côté vestiaires

8 mètres côté opposé de la ligne de touche

La hauteur de ces filets est de 6 mètres sur 30 mètres de long.

La visite est conforme.

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

LE SEQUESTRE - STADE LES POUNTILS 2 - NNI 812840102

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 02/12/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 17/10/2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 25/10/2024 par la CDTIS,
- Rapport de visite du 25/10/2024,
- A.A.C. du 18/10/2024,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 13/11/2034

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

ST SALVY LA BALME – Salle VIDAL DE LA BLACHE – NNI 812699901

Cette installation est classée FUTSAL 4 jusqu'au 01/07/2034

Nous avons reçu l'attestation de Capacité.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable

ST NICOLAS DE LA GRAVE - STADE DES DEUX MURIERS 1 - NNI 821690101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 30/06/2027

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire **d'AVIS PREALABLE**, avec l'objectif d'un changement de revêtement (passage de pelouse naturelle en gazon synthétique) et rénovation de l'ensemble des vestiaires joueurs et officiel pour un niveau T4 SYN ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du 22/10/2024
- Lettre d'intention
- Plan de masse
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu

La C.R.T.I.S indique que :

- Il n'est pas conseillé de stocker des buts mobiles derrière la surface de réparation même au-delà de la protection du terrain pour une question de risque de confusion avec l'alignement des buts
- Si le public est admis derrière la ligne de buts et que la zone de sécurité augmentée n'est pas de 6 m, les dispositions de l'art. 3.4 du Règlement doivent être appliquées

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que :

- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivants la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service (Règlement T&IS Ed.2021). Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans ;
- Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement.
- Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent) et la hauteur sous la barre transversale des buts sera de 2,44 m en tous points. Le profil et les pentes du terrain devront permettre cette hauteur sous la barre transversale
- La distance entre les tracés de la ligne de touche des terrains A8 sera de 2,50 m minimum par rapport à la ligne médiane et par rapport à la ligne de but du Foot à 11. Les tracés des terrains A8 devront être conforme à l'Art. 5.5 du Règlement des T&IS.
- La zone de sécurité de 2,50 m par rapport aux lignes de jeux extérieures devra être respectée sur toute la périphérie du terrain, y compris au niveau des buts rabattables lorsqu'ils sont repliés. Elle sera traitée en gazon synthétique sur toute sa surface.
- Dans le cas d'utilisation d'un revêtement avec charge d'élastomère, il sera nécessaire de prévoir (dans le cas d'une aide FFA) les tests des granulats de la charge pour vérifier la

conformité de leur teneur en métaux lourds et HAP (hydrocarbure aromatique polycyclique) aux réglementations en vigueur) et un dispositif de confinement de cette charge.

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un niveau T4 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser.

1.5 Affaires diverses

AUCAMVILLE – STADE MUNICIPAL FOOT5 PALISSADES – NNI 820055501

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot 5 PALISSADES en date du 14/09/2024, et du document transmis :

Ø Visite effectuée le 14/09/2024 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission constate la conformité de l'installation au cahier des charges et référence cette installation FOOT 5 PALISSADES

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

LAUZERTE - STADE GEORGES DAUSSE - NNI 820940101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 21/10/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/10/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 16/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 139 lux (Iodures Métalliques)

- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45

- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au **13/11/2026**

VILLEBRUMIER - STADE GROSAIZE 1 - NNI 821940101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 07/10/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05/11/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 05/11/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 191 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/11/2026

BOURG DE VISA - STADE BERNARD LAGLEYRE - NNI 820220101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 21/10/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 16/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 147 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/11/2026

MONTAIGU DE QUERCY - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 821170101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 21/10/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 16/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 109 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.37
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/11/2026

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable
2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

COLOMIERS - COMPLEXE SPORTIF ANDRÉ ROUX 05 - NNI 311490405

Cette installation est classée Niveau FOOT A8 SYN jusqu'au 24/06/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A8 SYN en date du 29/10/2024, et du document transmis :

Visite effectuée le 29/10/2024 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 SYN jusqu'au 13/11/2034.

COLOMIERS - COMPLEXE SPORTIF ANDRÉ ROUX 10 - NNI 311490410

Cette installation est classée Niveau FOOT A8 SYN jusqu'au 15/07/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A8 SYN en date du 29/10/2024, et du document transmis :

Visite effectuée le 29/10/2024 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 SYN jusqu'au 13/11/2034.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

LABARTHE SUR LEZE – Stade AIME PARIS – NNI 312480101

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 26/09/2029

La Mairie nous informe du changement de nom et d'adresse pour cette installation.

Cette installation a été nommée Stade JUST FONTAINE

La CRTIS procède aux changements

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

COLOMIERS - COMPLEXE SPORTIF ANDRÉ ROUX 01 - NNI 311490401

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 29/10/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 29/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 152 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.24
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.45

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/11/2026

ST JORY - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 314900101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14/10/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 14/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 91 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.24 (Non conforme)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.48 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.24) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.48) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13.11.2026

MONTASTRUC LA CONSEILLERE - STADE YVES BARGUES 1 - NNI 313580101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 16/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 86 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.20
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.35 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.20) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.35) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement

2.2 Confirmation de classement

CASTELNAU D ESTRETEFONDS - STADE MUNICIPAL N°1 - NNI 311180101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 21/09/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 30/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 374 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 13/11/2026

CASTELNAU D ESTRETEFONDS - STADE MUNICIPAL N°2 - NNI 311180102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 21/09/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 30/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 146 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.17
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.49

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/11/2026

TOULOUSE - STADE ROBERT BARRAN N° 1 - NNI 315550301

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 24/10/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 29/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 324 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 jusqu'au 13/11/2025

LHERM - STADE ANDRÉ LASCOURS 1 - NNI 312990101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 09/11/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05/11/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 05/11/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 152 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/11/2026

TOULOUSE - COMPLEXE SPORTIF DE LARDENNE N°2 - NNI 315553102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 14/09/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12/08/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 06/11/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 140 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.36
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.54

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/11/2026

MARTRES TOLOSANE - STADE FIRMIN BARRÈRE - NNI 313240101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 16/11/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 29/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 109 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/11/2026

ST SAUVEUR - COMPLEXE SPORTIF - NNI 315160201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 31/08/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 21/10/2024

Etude photométrique en date du 15/11/2017

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 165 lux (led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/11/2028

MONTASTRUC DE SALIES - STADE ROGER BARES - LÉON DALLAS - NNI 313570101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 20/10/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/10/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 05/11/2024

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 127 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/11/2026

QUINT FONSEGRIVES - COMPLEXE SPORTIF GUY BORREL N°1 - NNI 314450101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 18/11/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18/10/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 22/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 139 lux (Iodures Métalliques)

- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.36

- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.59

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/11/2026

MONTESPAN - STADE MUNICIPAL - NNI 313720101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 17/04/2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 03/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 118 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.64
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.81

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/11/2026

RIEUX VOLVESTRE - STADE MUNICIPAL - NNI 314550101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 26/10/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 01/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 08/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 158 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/11/2026

FRANQUEVIELLE - STADE PIERRE RICAUD - NNI 311970101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 04/10/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/09/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 21/10/2024

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 119 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.55

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.78

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/11/2026

LABARTHE RIVIERE - Parc Joseph Cazeneuve - NNI 312470101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 17/04/2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/11/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 07/11/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 154 lux (led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

A la réception de l'étude photométrique l'éclairage de cette installation pourra être classé en NIVEAU E6

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/11/2028

MURET - STADE COLETTE BESSON - NNI 313950401

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 17/11/2018

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/09/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 10/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 97 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.22
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.50

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/11/2026

MIRAMONT DE COMMINGES - STADE MUNICIPAL - NNI 313440101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 26/03/2017

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/11/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 24/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 113 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/11/2026

VILLENEUVE LECUSSAN - STADE GUY LAY - NNI 315860101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 04/10/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 23/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 152 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/11/2026

POINTIS DE RIVIERE - STADE CHARLES MARTY - NNI 314260101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 15/10/2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05/11/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 07/11/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 128 lux (Iodures Métalliques)

- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/11/2026

VALENTINE - STADE MUNICIPAL - NNI 315650101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 17/04/2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 24/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 109 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/11/2026

TOULOUSE - COMPLEXE SPORTIF DE LARDENNE N°3 - NNI 315553103

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 14/09/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12/08/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 06/11/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 142 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.13 (Non conforme)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.24 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.13) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.24) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entraînement

CASTELNAU D ESTRETEFONDS - STADE MUNICIPAL N°3 - NNI 311180103

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 21/09/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 30/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 138 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.26
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.51

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/11/2026

TOULOUSE - COMPLEXE SPORTIF LARDENNE N°1 - NNI 315553101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 14/09/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12/08/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 06/11/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 232 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/11/2026

LABEGE - STADE JUST FONTAINE - NNI 312540101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 30/09/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 23/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 321 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.38 (Non conforme)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.55

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

> La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.38) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/11/2026

MONTJOIRE - STADE MUNICIPAL - NNI 313830101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 24/11/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/10/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 16/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 106 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.35
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/11/2026

2.3 Changement de niveau de classement

CORNEBARRIEU - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 311500103

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 09/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15/10/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 15/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 136 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/11/2026

TOULOUSE - PARC DES SPORTS STADIUM A4 - NNI 315550105

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 09/09/2028

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 29/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 29/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 192 lux (led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/11/2028

L UNION - STADE GEORGES BEYNEY - NNI 315610101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 30/06/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 22/10/2024

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 268 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.60

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 13/11/2028

LAUNAGUET - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 312820101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 10/09/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/11/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 04/11/2024

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 187 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/11/2026

CORNEBARRIEU - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 311500101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 09/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 15/10/2024

- Eclairement moyen horizontal (EhM) : 200 lux (Iodures Métalliques)

- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42

- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/11/2026

FONBEAUZARD - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 311860101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 01/07/2028

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 14/10/2024

- Eclairement moyen horizontal (EhM) : 170 lux (led)

- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/11/2028

- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

LIMOUX - STADE CES 2 - NNI 112060202

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A8 PN en date du 26/09/2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 13/09/2024 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 PN jusqu'au 13/11/2034

LEZIGNAN CORBIERES - GYMNASE COMMUNAUTAIRE ERNEST FERROUL - NNI 112039901

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 03/10/2024, et des documents transmis :

- Visite du 26/09/2024 par la CDTIS,

- AOP du 08/08/2016,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 13.11.2034

1.2 Confirmation de classement

LUC SUR ORBIEU - COMPLEXE SPORTIF JOSEPH FERRASSE - NNI 112100101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 29/09/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de CONFIRMATION de classement en Niveau T7 PN en date du 30/10/2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 29/10/2024 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 13/11/2034, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31.12.2024

NARBONNE - PARC DES SPORTS DE L' AMITIÉ 2 - NNI 112620102

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 04/10/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de CONFIRMATION de classement en Niveau T4 PN en date du 25/10/2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 19/02/2024 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 PN jusqu'au 13/11/2034, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31.12.2024

1.3 Changement de niveau de classement

NARBONNE - STADE MONTPLAISIR1 - NNI 112620202

Cette installation est classée en TRAVAUX jusqu'au 19/06/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 25/10/2024, et du document transmis :

Visite effectuée le 19/10/2024 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 13/11/2034, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31.12.2024

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

GRUISSAN - STADE DE MATEILLES 1 - NNI 111700101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30/10/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 29/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 109 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/11/2026

LIMOUX - STADE CES 2 - NNI 112060202

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau FOOT A8 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13/09/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 13/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 76 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.59

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement

2.2 Confirmation de classement

CASTELNAUDARY - STADE LE MILLÉNAIRE - NNI 110760301

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 13/10/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 31/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 31/10/2024

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 123 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.35

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.57

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/11/2026

PORTEL DES CORBIERES - STADE PECH DE LA CLAUSE - NNI 112950101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 13/10/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 29/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 79 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/11/2026

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

AIMARGUES - STADE RENÉ DUPONT - NNI 300060101

Pardon dossier CFTIS T5 SYN

LE COLLET DE DEZE - STADE DE L' OSERAIE - NNI 480510101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 24/02/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 10/10/2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 11/10/2024 par la CDTIS,
- A.A.C. du 11/10/2024,
- Reportage photos,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 13/11/2034

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

BOURGS SUR COLAGNE - STADE MARCEAU CRESPIN - NNI 480990101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 22/07/2029

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'AVIS PREALABLE, pour une mise aux normes de l'installation et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du 02/02/2024
- Lettre d'intention
- Plan de masse

Pour son classement en Niveau T5 PN, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

La C.R.T.I.S. note que :

- La présente demande concerne le renforcement, amélioration d'un terrain en pelouse naturelle.

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un niveau T5PN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T5 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

ST PRIVAT DES VIEUX - COMPLEXE SPORTIF DES VAUPIANS 1 - NNI 302940101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28/10/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 28/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 106 lux (Iodures Métalliques)

- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.64

- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.85

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/11/2026

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

AIMARGUES - STADE RENÉ DUPONT - NNI 300060101

L'éclairage de cette installation est référencé en Niveau EEntraînement jusqu'au 13/02/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/10/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 18/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 105 lux (Iodures Métalliques)

- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.18

- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.43

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/11/2026

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

ST BAUZILLE DE LA SYLVE - STADE DU PEYROU - NNI 342410101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 18/10/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 18/10/2024 par la CRTIS,
- Rapport de visite du 18/10/2024,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 13/11/2034, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31.12.2024

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

GIGNAC – Stade de l'AVENIR – NNI 341140301

Cette installation est classée T6 SYN jusqu'au 02.12.2027

A la suite de la visite de conformité de la CDTIS, concernant la réhabilitation des vestiaires, pour dossier FAFA, et du rapport transmis,

Le rapport fait état de :

- **4 vestiaires joueurs : 2 vestiaires de 26 m² et 2 vestiaires de 27 m²**
- **2 vestiaires arbitres : 1 vestiaire de 12 m² et 1 vestiaire de 15 m²**
- **1 local médical de 12 m²**
- **1 bureau de délégué de 5 m²**

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

GIGNAC - STADE DE L'AVENIR - NNI 341140301

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/11/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 04/11/2024

Etude photométrique en date du 23/05/2016

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 173 lux (Iodures Métalliques)

- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.58

- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.80

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/11/2026

ST BAUZILLE DE LA SYLVE - STADE DU PEYROU - NNI 342410101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 18/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 97 lux (led)

- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.17

- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.42

Merci de nous faire parvenir l'étude photométrique

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/11/2026

THEZAN LES BEZIERS - STADE MUNICIPAL - NNI 343100101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25/09/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 26/09/2024

Etude photométrique en date du 18/03/2018,

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 111 lux (led)

- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43

- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/11/2028

2.2 Confirmation de classement

MONTPELLIER - STADE BERNARD GASSET - MAMA OUATTARA - NNI 341720407

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 24/10/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13/11/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 13/11/2024

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 869 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.62

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.82

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 jusqu'au 13/11/2025

2.3 Changement de niveau de classement

AGDE - STADE DANIEL RIVALTA 1 - NNI 340030201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 08/11/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 16/10/2024

Etude photométrique en date du 23/10/2023,

- Eclairement moyen horizontal (EhM) : 165 lux (Ied)

- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49

- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/11/2028

AGDE - STADE DANIEL RIVALTA 2 - NNI 340030202

L'éclairage de cette installation est référencé en Niveau EEntrainement jusqu'au 08/11/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 16/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 76 lux (Iodures Métalliques)

- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.27

- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.54

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/11/2026

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

ST PAUL DE FENOUILLET - STADE DES CORTALS 2 - NNI 661870103

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A8 PN en date du 10/10/2024, et des documents transmis :

Visite effectuée le 29/09/2024 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 PN jusqu'au 13/11/2034

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

THUIR - STADE VIOLET - NNI 662100301

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 15/09/2033

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 31/10/2024, et des documents transmis :

Visite effectuée le 21/06/2023 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 13/11/2034, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31.12.2024

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

ST LAURENT DE LA SALANQUE - COMPLEXE SPORTIF JO MASO - NNI 661800104

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/09/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 18.09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 104 lux (Iodures Métalliques) (Non conforme)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.28 (Non conforme)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.59 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de l'éclairage moyen horizontal (104 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (120 lux / Art 3.2.1)

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.28) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.59) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/11/2026

2.2 Confirmation de classement

LE BOULOU - STADE FRANÇOIS NOGUÈRES - NNI 660240101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/12/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/10/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 04/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 97 lux (Iodures Métalliques) (Non conforme)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.24 (Non conforme)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.46

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de l'éclairage moyen horizontal (97 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (120 lux / Art 3.2.1)

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.24) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/11/2026

PERPIGNAN - STADE SAN VICENS - NNI 661361001

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 24/10/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 07/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 96 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.19
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.43

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/11/2026

LE BOULOU - STADE DES ALBÈRES 2 - NNI 660240103

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/12/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 04/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 95 lux (Iodures Métalliques) (Non conforme)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.27 (Non conforme)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.42

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de l'éclairage moyen horizontal (95 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (120 lux / Art 3.2.1)

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.27) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/11/2026

PERPIGNAN - STADE VERNET SALANQUE - NNI 661360801

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 07/11/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 21/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 145 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.55
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/11/2026

2.3 Changement de niveau de classement

ARGELES SUR MER - STADE ERIC CANTONA - NNI 660080301

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 09/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 11/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 350 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.61
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 jusqu'au 13/11/2025

2.4 Avis préalable

ST LAURENT DE LA SALANQUE - Complexe Sportif Jo MasO - NNI 661800201

Cette installation n'a jamais été classée

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 02/10/2024, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 22/09/2024

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale
- Hauteur minimum de feu 18 m
- Nombre total de projecteurs : 16
- Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 65°

- Température de couleur (kelvin) : 5700 k
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 46.4
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 281 Lux
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.60
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.79

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

